

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL **SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) URRUGNE**

### La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale décidé a l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et nécessaires entraide sont salvatrices.

Philippe Aramendi, Maire de **Urrugne** 

### **LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE:**



Inondation



Canicule





**Tempête** 



Rupture de barrage

**Submersion marine** 



Feux de forets



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



**Pandémie** 

### LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE **CATASTROPHE NATURELLE** (CatNat)

- 11 arrêtés CatNat Inondation
- 2 arrêtés CatNat Mouvement de terrain
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère



### LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



### LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



téléphoniques



Porte à porte



**Panneaux** lumineux



Site internet de la commune



**Automate** d'appels



**Haut-parleurs** 



sociaux



# OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle polyvalente (C. Ville), La Chapelle d'Olhette (Olhette), Foyer 3 âge (Behobie), Salle polyvalente (Socoa), "Posta" (C Ville)



# LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie: 05 59 47 44 44



Intercommunalité / EPCI: 05 59 48 30 85



Pompiers : 18 ou 112



Police / Gendarmerie: 17



Police municipale: 05 59 47 44 49



Site commune: www.urrugne.fr



Préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Inforoute: www.inforoute.le64.fr



Météo France: www.meteofrance.com



Vigicrues: www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu: 101.3 FM



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités





# LE RISQUE **INONDATION**

L'inondation submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.





Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### **AVANT**



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

#### **PENDANT**



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

#### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

#### **VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE:**



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

**▲ LES SECTEURS EXPOSÉS** 







# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### **AVANT**



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Radio France, France Info etc.).

#### PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez les secteurs littoraux.



N'allez pas chercher les enfants à l'école. les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

#### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### **AVANT**



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

#### **PENDANT**



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

#### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.







# LERISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de **végétation** (les landes, maguis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

### L'IMPORTANCE DU **DÉBROUSSAILLEMENT**

prévention du risque La incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir permanence en débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

\* La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### AVANT



Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

#### **PENDANT**

#### **SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU:**



Informez les sapeurspompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

Évitez d'utiliser votre véhicule.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

#### **APRÈS**



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez les pièces.

### ▲ LES SECTEURS EXPOSÉS

Ce risque est présent au sud du territoire sur les versant de la Rhune mais également dans les secteurs de Dongoxenborda, Fagadiberri, Bixikenea et route de la Corniche







Un barrage est un ouvrage construit pour barrer le lit d'un cours d'eau, afin de retenir d'importants volumes d'eau nécessaires à l'adduction d'eau potable, comme aux besoins d'irrigation. La rupture de barrage correspond à la libération plus ou moins brutale de ces volumes d'eau consécutivement à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage. La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se propage rapidement vers l'aval avec pour conséquence une élévation brutale du niveau de l'eau et des inondations rapides.

Pour certains ouvrages, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définit modalités d'information, d'alerte et d'évacuation populations situées à l'aval. Ce Plan est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités d'alerte et de mise en sécurité.

## **LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**



Gagnez le plus rapidement possible un point haut, pour traverser la rivière.



Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la mairie.



N'utilisez pas votre véhicule pour évacuer la zone.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

### **A LES SECTEURS EXPOSÉS**

Le barrage de Xoldokogaïna est présent au sud de la commune en amont du ruisseau d'Arrola. Il s'agit d'un barrage permettant l'alimentation en eau potable, qui est suivi et entretenu par la CAPB.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

### **A LES SECTEURS EXPOSÉS**

Un fort risque de glissement/érosion est présent sur tout le long de la route de la Corniche

# LE RISQUE **MOUVEMENT DE TERRAIN**

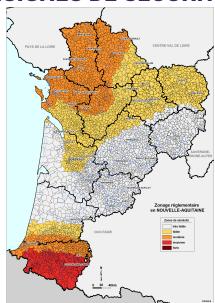
Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de dépladu sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.





# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.



À l'extérieur, éloignezvous des constructions, lignes électriques.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



#### **Confinez-vous**

rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer uneflammeouuneétincelle.

### A LES SECTEURS EXPOSÉS

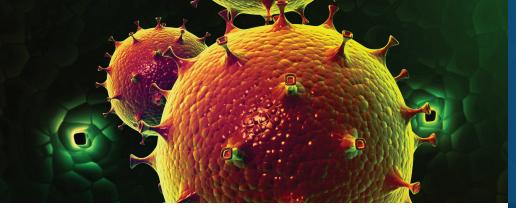
Ce risque est du au fait que la commune est traversée par l'A63, les D810 et D811et la Voie ferrée. Egalement, un Gazoduc traverse le sud du territoire d'Est en Ouest.



# **TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc,





# LE RISQUE **PANDÉMIE**

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle

en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



### ES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

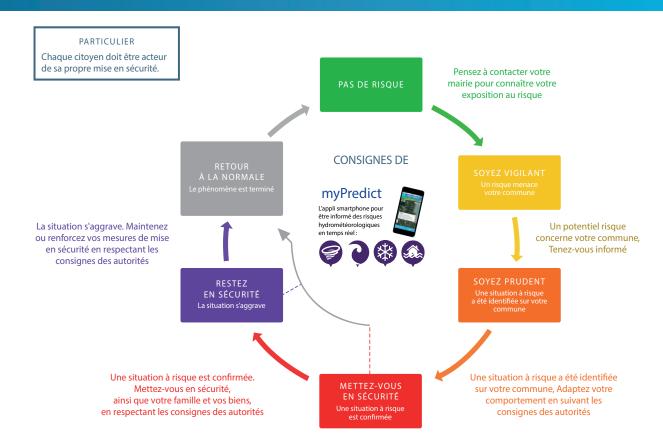


Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes **nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule des ont conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



# LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT





### J'AGIS POUR MA SECURITE















#### LE PLAN FAMILIAL **DE MISE EN SURETE**

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

#### Document téléchargeable

http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf



### LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez votre assurance

Prenez des photos de votre sinistre

Ne jetez rien jusqu'à l'expertise

Déclarez le sinistre

(en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)



